



1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2020 au 31 Décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

**DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par M. VIGUIER Eric, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

#### **5- Budget Lotissement Domaine des Fontenelles : Approbation du Compte de Gestion 2020**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2020 au 31 Décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

**DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par M. VIGUIER Eric, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

#### **6- Budget Lotissement Le Gerbier : Approbation du Compte de Gestion 2020**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2020 au 31 Décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

**DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par M. VIGUIER Eric, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

*Pour l'approbation des comptes administratifs, Monsieur le Maire quitte la séance et Monsieur Romain DIEUMEGARD, 1<sup>er</sup> adjoint, est désigné Président de la séance.*

### **7- Budget Commune : Approbation du Compte Administratif 2020**

Monsieur Romain DIEUMEGARD, donne lecture du compte administratif 2020 du Budget Commune.

- Section de Fonctionnement
  - Dépenses 505.319,14 €
  - Recettes 753.151,24 €
  - **Soit un excédent de 247.832,10 €**
  - **Un excédent de fonctionnement N-1 de 277.749,32 €**
  - **Soit un résultat de clôture 2020 de 525.581,42 €**
  
- Section d'Investissement
  - Dépenses 312.768,47 €
  - Recettes 323.434,39 €
  - **Soit un excédent de 10.665,92 €**
  - **Soit un résultat N-1 de -58.188,79 €**
  - **Soit un résultat de clôture 2020 de -47.522,87 €**
  - **Des restes à réaliser pour un montant de 232.933,47 € en Dépenses et 189.871,02€ en Recettes**
  - **Soit un résultat de clôture de 434.996,10 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
-VALIDE le compte administratif 2020 du Budget Commune.

### **8- Budget Lotissement Domaine des Fontennes : Approbation du Compte Administratif 2020**

Monsieur Romain DIEUMEGARD, donne lecture du compte administratif 2020 du Budget Lotissement Domaine des Fontennes.

- Section de Fonctionnement
  - Dépenses 69.916,64 €
  - Recettes 74.536,11 €
  - **Soit un excédent de 4.619,47 €**
  - **Un excédent de fonctionnement N-1 de -4.619,47 €**
  - **Soit un résultat de clôture 2020 de 0,00 €**
  
- Section d'Investissement
  - Dépenses 0,00 €
  - Recettes 40.308,53 €
  - **Soit un excédent de 40.308,53 €**
  - **Soit un résultat N-1 de -40.308,53 €**
  - **Soit un résultat de clôture 2020 de 0,00 €**
  - **Soit un résultat de clôture de 0,00 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
-VALIDE le compte administratif 2020 du Budget Lotissement Domaine des Fontennes.

### **9- Budget Lotissement Le Gerbier : Approbation du Compte Administratif 2020**

Monsieur Romain DIEUMEGARD, donne lecture du compte administratif 2020 du Budget Lotissement Le Gerbier.

- Section de Fonctionnement
  - Dépenses 360.575,64 €
  - Recettes 389.039,67 €
  - **Soit un excédent de 28.464,03 €**
  - **Un excédent de fonctionnement N-1 de 12.037,09 €**
  - **Soit un résultat de clôture 2020 de 40.501,12 €**
- Section d'Investissement
  - Dépenses 271.600,26 €
  - Recettes 312.290,38 €
  - **Soit un excédent de 40.690,12 €**
  - **Soit un résultat N-1 de -132.290,38 €**
  - **Soit un résultat de clôture 2020 de -91.600,26 €**
  
  - **Soit un résultat de clôture de -51.099,14 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
-**VALIDE** le compte administratif 2020 du Budget Lotissement Le Gerbier.

*Monsieur le Maire revient dans la salle et reprend la présidence de la séance.*

### **10- Budget Commune : Affectation du résultat 2020**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 du budget de la Commune,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,  
Constatant que le compte administratif présente au 31.12.2020

Un excédent de fonctionnement de	+525.581,42 €
Selon le détail ci-après :	
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	+277.749,32 €
Résultat de l'exercice 2020	+247.832,10 €

Un déficit d'investissement de	-47.522,87 €
Selon le détail ci-après :	
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	-58.188,79 €
Résultat de l'exercice 2020	+10.665,92 €
Reste à réaliser en dépenses	232.933,47 €
Reste à réaliser en recettes	189.871,02 €
Soit un besoin de de financement de	90.585,32 €

Décide d'affecter le résultat au Budget primitif 2021 comme suit :

-en investissement (R1 1068)	90.585,32 €
-et pour solde, en excédent reporté (RF 002)	434.996,10 €
-et report en investissement (DI 001)	47.522,87 €

### **11 – Budget Commune : Vote du Budget Primitif 2021**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal le budget suivant

- Section de Fonctionnement
  - Dépenses 1.085.657,10 €
  - Recettes 1.085.657,10 €
- Section d'Investissement
  - Dépenses 1.314.065,44 €

- Recettes 1.314.065,44 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,  
-**VALIDE** le Budget Primitif de la Commune pour 2021.

### **12 – Budget Lotissement le Gerbier : Vote du Budget Primitif 2021**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal le budget suivant

- Section de Fonctionnement
  - Dépenses 587.088,26 €
  - Recettes 587.088,26 €
- Section d'Investissement
  - Dépenses 496.600,26 €
  - Recettes 496.600,26 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,  
-**VALIDE** le Budget Primitif du Lotissement Le Gerbier pour 2021.

### **13- Création d'un budget lotissement (Budget Annexe)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

-**DECIDE** de la création d'un budget Lotissement "Le Chêne Vert" sur l'exercice 2021,

-**DECIDE** d'assujettir ce lotissement à la TVA,

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

### **14- Demande d'un fonds de concours intercommunal pour le soutien de la relance économique**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **DECIDE** de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-le-Comte dans le cadre du dispositif exceptionnel et ponctuel de Fonds de Concours Intercommunal pour le soutien à la relance économique dans le cadre du dispositif « FONTENAY VENDEE RELANCE » en vue de participer au financement de l'aménagement d'un city-parc, à hauteur de 6.632,22 €.
- **APPROUVE** les éléments de faisabilité technique de l'opération (*aspects : foncier, juridique, technique...*), du montage budgétaire ainsi que d'un calendrier prévisionnel de réalisation ;
- **APPROUVE** la convention type, jointe en annexe, qui servira de base pour le règlement des fonds de concours ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

### **15- Bail Commercial**

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

-**D'EMETTRE** un avis favorable à compter du 2 août 2021 à cette demande aux conditions suivantes :

- Gratuité du loyer les 6 premiers mois
- A compter du 7<sup>ème</sup> mois, un loyer mensuel de 15 € / m<sup>2</sup> (Surface du cabinet : 30 m<sup>2</sup> sans les sanitaires).

-**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le bail commercial avec Madame GIBAUD Laura-Line

### **16- Loyer logement communal – 9A Rue de la Rabatelière**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **De FIXER** le loyer du logement 9A Rue de la Rabatelière à 310,00 € / mois à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021 avec une caution de 310,00 € (versement à la signature du bail),
- **De PERCEVOIR** le loyer le 10 de chaque mois pour le mois en cours,

- **De REVISER** le loyer du logement 9A Rue de la Rabatelière le 1<sup>er</sup> mars de chaque année selon l'Indice de Référence des Loyers (IRL) avec comme indice de référence celui du 4<sup>ème</sup> trimestre de l'année 2020,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le bail pour une durée de 3 ans renouvelable avec le locataire.

#### **17- Mise en place du nouveau logiciel pour la garderie et la cantine (Achat de 2 tablettes)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

-**EMET** un avis favorable à l'achat de 2 tablettes auprès d'e-collectivités pour un montant de 450,00 € HT

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis.

#### **18- Ecole Publique « Les Piérides » -Demande de subvention**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (1 CONTRE : Fabienne JOURDAIN)

-**d'EMETTRE** un avis favorable à cette demande de subvention,

-**d'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder au versement de la somme 700,00 € pour l'intervention de Madame Marion DUPRE pour la prestation « Interventions musicales en milieu scolaire ».

#### **19- Participation au transport solidaire**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

-**de PRENDRE** en charge la cotisation annuelle pour l'année 2021 des chauffeurs bénévoles, au nombre de 3, participant au transport solidaire.

#### **20-Questions diverses**

**Fin de la séance : 23H00**

**Le Maire,  
Yves BAUDRY**